

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 décembre 2020**

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 16

*Bilan des évaluations du CIPE*  
*Évaluation des formations et enseignements réalisés par le CIPE*  
*à l'Université de Bourgogne en 2019-2020*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 17 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 19 Membres représentés : 7 Total : 26	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 26</b>  <b>Pour : 26</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'évaluation des formations et des enseignements réalisés par le CIPE à l'Université de Bourgogne en 2019-2020.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Evaluation des formations et enseignements – Bilan 2019-2020*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

# CIPE

## AXE - EVALUATION DES FORMATIONS ET ENSEIGNEMENTS BILAN 2019-20

Avec le CIPE (Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation), l'Université de Bourgogne (uB) mène une politique active d'évaluation des formations et des enseignements (UE, modules, cours, etc.) généralisée à l'ensemble de ses composantes via le recueil d'informations détaillées auprès de ses étudiants. Pour la sixième année consécutive, des informations auraient dû être également recueillies auprès des enseignants et les différents intervenants des formations, ce qui constitue une originalité forte de l'uB. Toutefois, en raison de la pandémie, ce type de collecte d'informations n'a pas pu être mené. Au-delà, le CIPE prend également en charge l'évaluation de projets pédagogiques innovants de l'uB et des formations organisées par le CIPE et assure une mission d'expertise scientifique en matière d'évaluation dans l'enseignement supérieur. En 2019-20, le CIPE a poursuivi son activité d'évaluation autour de ces différentes missions.

1. Evaluation des formations et des enseignements des Dut, Licences et Masters de l'uB..... 2
2. Evaluation des Projets pédagogiques de l'uB..... 6
3. Évaluation des ateliers Pédagogiques du CIPE ..... 7
4. Expertise scientifique nationale et internationale..... 7
5. Bilan des activités du CIPE – axe évaluation des formations et des enseignements ..... 9

## 1. EVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS DES DUT, LICENCES ET MASTERS DE L'UB

Dans ce cadre, le CIPE propose :

- Des accompagnements méthodologiques pour la construction d'un dispositif d'évaluation ou l'aménagement d'un dispositif existant ;
- La réalisation d'enquêtes auprès des étudiants et/ou des enseignants de l'uB ;
- La prise en charge des aspects logistiques et techniques (production, administration et saisie des questionnaires papier, enquêtes en ligne, réalisation d'entretiens qualitatifs, enquêtes téléphoniques) ;
- La réalisation des traitements statistiques :
  - Production de tableaux de résultats (indicateurs et graphiques)
  - Production de rapports synthétiques (annuels ou semestriels) concernant l'ensemble des résultats pour les responsables des formations si ce principe a été retenu dans le protocole d'évaluation.
- La diffusion des résultats des évaluations selon les protocoles validés par les instances de l'uB ou les formations :
  - Des synthèses annuelles peuvent être produites ;
  - Les enseignants reçoivent les résultats des enseignements qu'ils ont assurés via le CIPE. Mais les enseignants n'ont pas connaissance des résultats des enseignements dans lesquels ils n'interviennent pas. Ces résultats ne peuvent être diffusés au responsable de la formation, du département et/ou de la composante, qu'avec l'accord des enseignants concernés (lorsqu'un enseignement est assuré par un seul enseignant).
- L'accompagnement pour la lecture des résultats des évaluations.

Le CIPE assure l'anonymat des participants aux enquêtes et la confidentialité des résultats des évaluations réalisées.

**Deux types d'évaluation coexistent au CIPE :** 1) les **évaluations dites obligatoires et systématiques** votées par les instances de l'uB avec un protocole commun et 2) les

**évaluations faites sur la base du volontariat** par des composantes, des formations ou des enseignants de l'uB. Dans ce dernier cas, des dispositifs spécifiques sont construits par le CIPE en concertation avec les composantes, les formations ou les enseignants en demande d'évaluation : choix des enseignements évalués, choix des questions, choix de la nature de l'enquête (annuelle ou semestrielle), choix du type d'enquête (enquête papier ou en ligne), choix de la date des enquêtes auprès des étudiants et/ou des enseignants et choix concernant la diffusion des résultats.

**1) En 2019-20, l'évaluation obligatoire et systématique des formations et des enseignements** a concerné les enseignements des Masters 2 (M2) hors masters COMUE, enseignement et à distance. Pour les M2, l'évaluation de chaque module d'enseignements (UE, modules, cours ou autre découpage) était facultative. Pour ces formations, le protocole d'évaluation a été réalisé selon des modalités adoptées par les instances de l'uB. Les responsables de formations avaient toutefois le choix des dates des enquêtes auprès des étudiants, du découpage des enseignements (UE, modules, cours ou autre découpage) et du type d'enquêtes auprès des étudiants (papier ou web). Ils pouvaient également procéder à des modifications de questionnaires.

- Sur les 94 Masters 2 concernés, 1 n'a pas voulu participer à l'évaluation et 5 ont été contraints à l'annulation de l'évaluation en raison des conditions sanitaires (confinement pour cause de pandémie). Les enquêtes ont débuté le 26 novembre 2019 pour s'achever le 16 septembre 2020 selon les préférences des responsables de formation. Les enquêtes auprès des étudiants ont été programmées dans l'emploi du temps des étudiants par chaque responsable de formation. Parmi ces M2, 52 ont fait le choix de réaliser une évaluation de chaque enseignement en plus de l'évaluation obligatoire de la formation. Aucune enquête auprès des enseignants n'a été réalisée (décision de la gouvernance de l'uB en avril 2020).
- Avant le confinement, des enquêtes se sont faites via une application web dans une salle informatique de l'uB avec convocation des étudiants (25 M2 concernés) ou via un mailing du responsable ou de la scolarité de la formation (22 M2 concernés). Mais après le début du confinement toutes les enquêtes ont été réalisées via un mailing du responsable ou de la scolarité de la formation (47 M2 concernés). Une enquête papier a été réalisée en M2. Quarante-quatre formations de M2 avaient sollicité le CIPE pour un accompagnement des étudiants lors de la passation des enquêtes, et finalement 24 accompagnements ont été fait en raison des conditions sanitaires (confinement pour cause de pandémie).

- En M2, 898 étudiants ont participé à au moins une enquête dans l'année, soit un taux de réponse de 56% avec de très fortes variations selon les formations et les semestres.
- Pour le CIPE, les différents choix faits par les équipes pédagogiques de l'uB ont impliqué l'organisation et la gestion de 145 enquêtes durant l'année 2019-20, la production de 709 rapports et synthèses concernant les formations et les enseignements y compris synthèse (UE, modules ou cours), sachant qu'aucun rapport n'était produit par le CIPE lorsque le taux de réponse était inférieur à 30% ou le nombre de répondants inférieur à 6.

## 2) Au-delà de ces évaluations obligatoires,

- Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le CIPE devait prendre en charge l'évaluation des **modules des DUT1 et DUT2 de l'IUT Dijon-Auxerre du 2<sup>nd</sup> semestre de l'année universitaire (S2 & S4)**. Cette phase d'évaluation a particulièrement pâti du confinement car toutes les évaluations devant être réalisées durant ou après le confinement ont été annulées par la direction de l'IUT Dijon-Auxerre. Seuls 6 enquêtes sur les 34 prévues ont pu être réalisées et données lieu à un rapport avec des taux de participation des étudiants variant de 62% à 93%. Le CIPE a renouvelé l'évaluation des formations et des enseignements **de quatre DUT de Chalon/Saône** (dont tous les modules de DUT 1&2 des différents parcours pour 3 DUT et seulement la 1<sup>ère</sup> année pour un DUT) et de 2 DUT du Creusot (à chaque fois pour tous les modules de DUT 1&2).
- L'évaluation de la totalité des modules de **l'ESIREM** a de nouveau été renouvelée pour toutes les formations, à l'exception de la 1<sup>ère</sup> année (parcours préparatoire). Les taux de participations du second semestre sont plus faibles que ceux du 1<sup>er</sup> semestre (taux moyen S1= 81% et S2=62%).
- Dans le cadre d'un partenariat régulier avec la commission de la pédagogie du département de **médecine**, le CIPE a renouvelé l'évaluation des stages réalisés par les étudiants de 3<sup>ème</sup> année (PC3) au CHU et initiée en 2015-16 (le taux de réponse avoisine les 100%). Pour ce même département, une partie des enseignements de PC2 du 1<sup>er</sup> semestre ont fait l'objet d'une évaluation. L'évaluation des stages des étudiants de 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année (MM1 MM2 MM3) n'a pas été concluante en raison du contexte sanitaire. Dans le cadre d'une collaboration avec **l'UFR de santé**, une première étape de l'évaluation du service sanitaire (SESA) a été réalisé au 1<sup>er</sup> semestre. La seconde étape de l'évaluation a été abandonnée en raison du contexte sanitaire.

- Le DNO (DNO1 & 2) de l'IUVV ont également intégré le dispositif d'évaluation des formations et des enseignements du CIPE, en se calant sur l'évaluation réalisée pour les M2. Le taux de réponse s'est élevé à 61% en DNO1 et seulement 16% en DNO2 (pas de rapport produit pour ce niveau).
- Le CIPE a également réalisé des évaluations de la formation et des enseignements par les étudiants de **5 masters 1** (dont 1 uniquement avec une évaluation des cours). Aucun de ces masters n'a fait le choix de faire une enquête auprès de leurs enseignants et intervenants professionnels. Le taux de réponse moyen pour ces formations de master s'élève à 67%. **3 licences généralistes** ont aussi recouru aux services du CIPE pour réaliser une évaluation de leurs enseignements et une évaluation globale de la formation. Le taux de participation est variable (59 % à 100 %).
- **9 licences professionnelles** ont également renouvelé l'évaluation réalisée en 2016-17 (enseignements et formation) avec en moyenne 80 % de répondants.
- Le CIPE a également répondu à la demande de **10 enseignants** pour un ou plusieurs cours (toutes les enquêtes ont fait l'objet d'un questionnaire papier distribué par les enseignants à leurs étudiants). Parmi ces derniers, 7 étaient des ATER ou doctorants contractuels (12 cours évalués) qui souhaitent bénéficier du dispositif spécifique créé en 2019-20 pour ces jeunes collègues. Ce dispositif pour les ATER et doctorants contractuels leur permet d'avoir des informations à utiliser d'abord dans une perspective d'amélioration de leurs pratiques pédagogiques mais aussi lors de futurs recrutements dans la mesure où ces informations sont exigées par certains établissements supérieurs français et quasiment tous les établissements étrangers.

### **3) Le CIPE a également pris part activement à d'autres évaluations.**

- Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, le CIPE a mis à disposition ses compétences techniques et logistiques pour une enquête *ad hoc* de l'IUT Dijon-Auxerre sur la communication et la rentrée (programmation de l'enquête, mise en ligne, respect de l'anonymat des étudiants et envoi des données sans production de rapport).

## 2. EVALUATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES DE L'UB

Pour la troisième année consécutive, le CIPE a également réalisé **l'évaluation du semestre de réorientation à l'uB, appelé semestre REO** en 2019-20 (résultats présentés et discutés au sein de différentes instances de l'uB). Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'une rencontre-bilan avec les différents acteurs du semestre REO ayant permis de faire émerger une série de propositions concernant ce dispositif d'accompagnement des étudiants pour proposer un semestre REO renouvelé à la rentrée 2020-21.

Le début de l'année 2019-20 s'est concrétisé par le **dépôt d'une déclaration d'invention** dans le cadre des travaux menés en 2018-19 avec l'UFR STAPS sur la construction d'un outil d'aide à l'orientation des lycéens de l'académie de Dijon vers les formations de 1ère année de STAPS.

Le CIPE a également été mobilisé pour **l'évaluation de plusieurs dispositifs pédagogiques proposés aux étudiants de l'uB dans le cadre du projet RITM-BFC**. Le CIPE a évalué les **unités d'enseignements transversales** proposées aux étudiants de licence et master de l'uB, et le CIPE a réalisé l'évaluation de **deux projets RITM-BFC** portés par des enseignants-chercheurs de l'UFR SVTE de l'uB.

Enfin en 2019-20, l'axe évaluation du CIPE a été mobilisé pour la **rédaction de deux PIA** pour le compte de l'uB et de la COMUE UBFC (PIA Hybridation et PIA Territoire d'innovation) dans le cadre de la réflexion sur l'évaluation possible des projets soumis.

### 3. ÉVALUATION DES ATELIERS PEDAGOGIQUES DU CIPE

Le CIPE évalue également les actions de formation mises en place par le CIPE. Deux types d'évaluations sont réalisés en étroite collaboration avec l'axe Innovation Pédagogique du CIPE.

**Pour chaque formation pédagogique, un rapport est produit à partir des avis des participants** recueillis à l'issue de chaque session de formation. Centrée sur des indicateurs de satisfaction, une synthèse annuelle est diffusée sur le site du CIPE. La programmation d'un traitement automatique des informations collectées permet la production des résultats dès leur saisie par le secrétariat du CIPE depuis 7 ans. Dix-sept rapports ont été produits en 2019-20 pour les 12 formations et ateliers proposés (plusieurs autres formations du CIPE ont été annulées en raison du contexte sanitaire). Au-delà de ces évaluations, le CIPE réalise **des évaluations utiles pour la construction des formations du CIPE**. Certaines sont faites à partir d'exploitations des informations relatives aux participants des formations du CIPE (données administratives et collectes d'informations spécifiques) et d'autres à partir d'enquêtes menées auprès des personnels de l'uB. Cette activité a été restreinte en 2019-20.

### 4. EXPERTISE SCIENTIFIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Depuis 2016, le CIPE est mobilisé pour **l'évaluation de l'IDEFI-PaRé** dans le cadre d'un contrat de prestation de service pour **l'université de Poitiers** par l'université de Lorraine et l'université de Bourgogne. Après la réalisation d'une série de rapports en 2017-18 (décembre 2017 et septembre 2018), à l'introduction d'une formation-action dédiée à l'évaluation pour les acteurs de l'université de Poitiers en 2018-19, l'année 2019-20 a été consacrée à la finalisation de la formation des acteurs et sera terminée en décembre 2020.



Depuis 2018, le CIPE fait partie du **conseil scientifique et d'évaluation du projet RITM-BFC** (Nouveaux Coursus à l'Université). A ce titre, la responsable a participé à la définition des modalités de sélection des projets et au processus de sélection des projets à financer (la décision de financement étant une prérogative du comité de pilotage de RITM-UFC). En juin 2019, la responsable de l'axe a été nommée Présidence scientifique du Conseil Scientifique et d'Evaluation (CSE) et a rejoint le COPIL à titre consultatif.

Au-delà, le CIPE s'attache à soumettre **ses travaux à une évaluation externe** de la communauté scientifique à travers sa participation à différents réseaux et programmes de recherche ainsi qu'à des colloques de praticiens et de chercheurs en complément d'une activité de production d'articles scientifiques et d'ouvrages<sup>1</sup>. La responsable participe aux travaux de l'ADMEE (Association pour le Développement des Méthodologies d'Evaluation en Education) sur les nouveautés dans le domaine de l'évaluation des enseignements par les étudiants, en tant que membre fondateur du Réseau « Evaluation de l'enseignement dans le supérieur » de l'ADMEE. Depuis, 2018, la responsable est membre du conseil d'administration de cette association, participe au comité scientifique de chaque congrès annuel l'ADMEE et est rédactrice adjointe de la revue européenne de cette association (revue académique dédiée à l'évaluation<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> Pour cette année universitaire 2019-20 :

- C. Perret & M. De Clercq. (2020). « Essai d'analyse Franco-belge des obstacles à la transition universitaire selon les vécus des étudiants », colloque international Égalité des chances ou égalité des réussites dans l'enseignement supérieur ? Montpellier, 5 et 6 mars 2020.
- M. De Clercq & C. Perret (2020). « Comprendre la diversité des vécus étudiants : Analyse Franco-belge des obstacles à la transition universitaire », 31ème congrès de l'association internationale de pédagogie universitaire (AIPU), mai, Québec (Canada).
- C. Perret, 2020. "Tentative d'appréciation de la qualité à partir des bénéfices rapportés par les étudiants : le cas des unités d'enseignement transversales de l'université de Bourgogne", 32ème colloque de l'ADMEE-Europe, 22-24 janvier 2020, Casablanca.
- J. L. Berger, A. Fagnant & C. Perret 2020. « Atelier de publication dans les revues de l'ADMEE ». 32ème colloque de l'ADMEE-Europe, 22-24 janvier 2020, Casablanca.
- F. Jabouille, S. Paivendi & C. Perret, 2020 "Implantation d'une politique d'évaluation institutionnelle des dispositifs d'aide à la réussite étudiante dans une logique de développement professionnel : L'exemple de l'université de Poitiers avec le Projet IDEFI PaRé", 32ème colloque de l'ADMEE-Europe, 22-24 janvier 2020, Casablanca.
- C. Perret & M. De Clercq, 2020. « Quels bilans des mesures des effets des dispositifs institutionnels d'aide à la réussite étudiante à l'université ? », Symposium au 32ème colloque de l'ADMEE-Europe, 22-24 janvier 2020, Casablanca.
- C. Perret, 2019. « Disparition d'un dispositif institutionnel de réorientation : Quels effets sur la persévérance universitaire des étudiants de santé ? » Semaine DATA/SHS, MSH Dijon, 9-3 décembre 2019.

<sup>2</sup> « Evaluer. Journal international de recherche en éducation et formation » ([e-JIREF](http://e-JIREF)) - revue reconnue par ERIH+ (European Reference Index for the Humanities) et HCERES (section 70). Pour en savoir plus : <http://admee.ulq.ac.be/journal/index.php/ejiref>

## BILAN DES ACTIVITES DU CIPE – AXE EVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS

### BILAN DES ACTIVITES DU CIPE 2019-20 : Évaluation des formations et des enseignements, des projets pédagogiques et des formations pédagogiques

	Ensemble
Formations ou projets pédagogiques évalués	181
Enseignants ou formateurs ayant reçu un rapport du CIPE concernant leurs enseignements ou leur formation (hors directeurs de composante et vice-présidents UB & élus instances UB)	2397
Rapports produits par le CIPE (y compris synthèses et notes de recherche)	2046
Dispositifs d'évaluation/enquêtes gérés par le CIPE	241

Globalement, malgré le contexte de pandémie ayant freiné les évaluations des formations et des enseignements en 2019-20, plus de 10 250 étudiants de l'uB ont eu la possibilité d'évaluer leur formation et/ou leurs enseignements en 2019-20. Les évaluations réalisées en collaboration avec le CIPE ont ainsi concerné 181 formations. Le CIPE a géré 241 dispositifs d'enquêtes/évaluation et produit plus de 2 000 rapports en 2019-20. Près de 2 400 enseignants ou intervenants professionnels ont reçu au moins un rapport concernant leurs enseignements ou leur formation durant l'année. 26 enseignants ont refusé la diffusion des rapports concernant leur enseignement aux responsables de formation. L'année 2019-20 est encore marquée par une progression de l'évaluation des enseignements et des formations aussi bien au niveau des formations pour projets pédagogiques évalués (+ 33 par rapport à l'année précédente), des étudiants (+ 1 350 par rapport à l'année précédente), et des enseignants ou formateurs concernés (+ 741 par rapport à l'année précédente) mais aussi par le nombre de rapports produits (+ 647 par rapport à l'année précédente).